

Collège Doctoral  
Compte rendu de la réunion du 3 juin 2008

## 1. MODULES TRANSVERSES

Pascal Duris indique qu'il s'agit de modules non obligatoires, indépendants et sans pré-requis. Ils doivent pouvoir être suivis par des doctorants, quelle que soit leur Université d'origine.

Jean-Rodolphe Puiggali considère que pour à peu près 900 doctorants, une offre de 15 modules transverses semble satisfaisante. Ils permettront de créer un esprit « Université de Bordeaux » et de mélanger les publics. Les modules labellisés dans le cadre de ce dispositif bénéficieront d'un financement par l'Université de Bordeaux via un système de refacturation en fin d'année. Afin de faciliter l'animation du dispositif, il propose qu'il puisse être géré via Ulysse, ce qui permettrait de créer des liens entre les étudiants et les animateurs des modules.

La commission s'interroge sur la nécessité d'un nombre d'inscrits minimal pour l'ouverture des modules. Ce préalable ne semble pas opportun pour l'année de mise en place du dispositif.

Jean-Rodolphe Puiggali propose d'organiser un samedi matin par trimestre une conférence suivie d'un déjeuner convivial.

Le collège doctoral souhaite qu'un module métier et financement de la recherche académique soit ajouté. Une démarche sera faite auprès du CIES pour voir s'il peut participer à ce module.

Le collège souhaite que dans l'information faite sur ces modules figure également leur calendrier de déroulement.

## 2. DOCTORAT UNIQUE

Claude Sorbets rappelle que la décision politique de le mettre en place a été prise. L'Université de Bordeaux se heurte aujourd'hui à des difficultés d'application afin de respecter la validité des diplômes. L'hypothèse de la délivrance du doctorat de l'Université de Bordeaux en tant que label n'est finalement pas recevable juridiquement. Deux hypothèses restent à l'étude, le rattachement des écoles doctorales à l'Université de Bordeaux ou la co-accréditation.

Mr Saintourens donne lecture d'un courrier adressé par Loïc Gard au collège doctoral présentant une hypothèse alternative. Il s'agit de demander au Ministère la

modification des arrêtés d'habilitation des établissements de telle sorte que chacun des établissements soit autorisé à délivrer son diplôme sous l'intitulé « doctorat de l'Université de Bordeaux ».

Ces trois solutions seront soumises à avis du Ministère.

Par ailleurs, Mr Saintourens indique qu'en l'état de la réglementation, l'EPCS ne peut délivrer de diplôme et que par ailleurs, la co-accréditation ne lui semble pas possible dans la mesure où le PRES ne possède pas lui-même d'école doctorale. La proposition faite par Loïc Gard lui semble donc tout à fait satisfaisante dans une perspective transitoire.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

Michel Petit souhaite avoir des précisions concernant l'audit MSHA, notamment concernant son calendrier et le nom des personnes qui seront auditées. Jean-Rodolphe Puiggali indique que l'audit se déroulera du 23 au 26 juin 2008.

Jean-Rodolphe Puiggali et Catherine Hardouin indiquent avoir été contactés par l'ANPE qui souhaiterait travailler avec l'Université de Bordeaux sur les offres d'emplois pouvant être faite aux doctorants ainsi qu'apporter un meilleur service aux laboratoires, proposant des stages et des contrats post-doctoraux.

Claude Sorbets et Jean-Rodolphe Puiggali rencontreront l'ANPE afin de poursuivre cette réflexion.